# CARTE TARIFAIRE Client professionnel - Wallonie

# Gaz VARIO





### Tarif variable décembre 2021 - Prix hors TVA

Prix valables pour tout contrat conclu en décembre 2021 qui débute au plus tard le 31.1.2022

Durée de contrat : durée indéterminée

La carte tarifaire fait intégralement partie du contrat de fourniture conclu avec AECO.

Optez pour l'envoi des factures par courriel et vous profiterez d'une réduction de 10€ (TVAC) sur votre redevance fixe annuelle !

Conditions: votre redevance fixe annuelle n'est pas gratuite et vous optez pour l'envoi par courriel pendant toute la durée du contrat.

BONUS VARIO :	CONDITIONS PARTICULIERES VARIO :
✓ BONUS EXCLUSIF POUR MEMBRES:	
50% de ristourne sur la redevance fixe OU la redevance fixe gratuite si vous combinez	
vos contrats électricité et gaz (valable pour coopérants avec 1.000€ investis ou plus -	Offre réservée aux membres de la coopérative CLEAN POWER EUROPE
selon la consommation annuelle).	SCE ainsi qu'aux actionnaires d'ENERGIE 2030 Agence sa, avec un
✓ FORMULE TARIFAIRE GARANTIE POUR 12 MOIS:	investissement de 1.000€ par tranche de consommation de gaz moyenne
AECO s'engage à maintenir la formule tarifaire durant les 12 premiers mois de la	annuelle de 15.000 kWh.
livraison.	
✓ UN PRIX VARIABLE POUR UN PRIX PLUS EQUITABLE!	

# Votre facture d'énergie est constituée des parties suivantes [1+2+3] :

## 1. Prix de l'énergie et redevance fixe :

Nous vous facturons le montant réduit de la redevance fixe annuelle auquel vous avez droit en tant que coopérant.

	Gaz naturel	Redevance fixe annuelle		
Compteur	Prix variable (c€/kWh)	Coopérant avec des parts = 1000€ + électricité	Coopérant avec des parts = 1000€	
Simple :	7,441	GRATUITE	<del>66,12 €</del> 33,06 €	

#### INDEXATION DES PRIX

Le prix est indexé trimestriellement. TTF103 signifie la moyenne arithmétique des cotations "end-of-day" (publié par la CREG) au cours du mois qui précède le trimestre de la livraison. TTF103 =64,938€/MWh. La formule tarifaire hTVA est la suivante :

	Simple:
Gaz	0,1*TTF103+0,947

#### INFORMATIONS CONCERNANT LE TARIF

Les prix sont offerts aux clients professionnels avec une consommation annuelle < à 100 MWh, avec un compteur à relevé annuel et avec un raccordement basse-pression. La redevance fixe est imputée au prorata du nombre de jours de fourniture.

#### DURFE DU CONTRAT

La durée du contrat est indéterminée. Vous avez un délai de rétractation de 14 jours calendrier. La fourniture débute à la date convenue. Si vous souhaitez acquérir des parts coopératives pour ce contrat, pensez à les payer dans un délai de 8 jours pour qu'une fourniture de ce produit soit possible. En cas de retard de paiement, la fourniture ne peut être activée.

#### PAIFMENT

Nos factures doivent être payées dans un délai de 15 jours calendrier à dater du jour de réception. Si vous ne payez pas la facture à temps, nous vous envoyons un rappel (frais : 7,5 €). Si vous ne payez pas après ce rappel, nous vous envoyons une mise en demeure (frais : 15 €). En plus des frais de rappel, nous avons le droit de vous imputer des intérêts (sur le montant total de la facture impayée) au taux d'intérêt légal, en cas de non-paiement à partir de la date d'échéance de la facture.



## 2. Tarifs de réseau:

Les tarifs de réseau ci-après sont ceux connus à la date de l'établissement de la fiche tarifaire. Toute modification est répercutée sans majoration au client, même rétroactivement

	COÛTS DE RÉSEAU						
	DISTRIBUTION						
Gestionnaire de réseau	Τ1		T2		Т3		TRANS- PORT
(1)	0-5000 kWh/an		5001-150000 kWh/an		150001-1000000 kWh/an		
V	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme flxe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	
	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
ORES Brabant wallon	24,66	3,281	102,61	1,418	637,86	0,985	0,146
ORES Hainaut Gas	23,89	3,717	97,89	1,814	605,93	1,379	0,146
ORES Luxembourg	21,49	2,728	82,96	1,199	505,06	0,867	0,146
ORES Mouscron	21,53	2,915	83,24	1,436	506,93	1,096	0,146
ORES Namur	24,96	3,538	104,49	1,568	650,54	1,112	0,146
TECTEO-RESA	26,71	2,907	94,26	1,556	743,56	1,306	0,146

<sup>(1)</sup> Les tarifs de réseau (distribution et transport) sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux. Ils sont intégralement répercutés au client.

## 3. Suppléments:

Suppléments	Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (2)	Redevance de raccordement (2) (3)	
	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	
	0,09978	0,06566	0,0075	

<sup>(2)</sup> Ces coûts ne sont pas soumis à la TVA.

<sup>(3)</sup> Coût pour une consommation < 100 GWh/an. Le coût de la redevance de raccordement est fixe pour les premiers 100 kWh = 0,0075€/kWh.